

## DECISION DU MAIRE

### **Signature d'une convention avec Pascal Riou pour la manifestation « Nuit de la lecture » le 21 janvier 2023**

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER,  
Vu l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article L.2122-22 du Code des collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal 64-2022 en date du 19 septembre 2022, portant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics,  
Vu l'arrêté n°97-2022 portant délégation de fonction à M. Julien TIMON

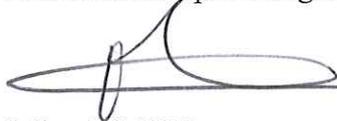
Considérant que le musée doit répondre aux exigences des musées de France : être un acteur au service du développement des publics et de la démocratisation culturelle ; Dans ce cadre, la Municipalité fait appel à des intervenants qualifiés dans le domaine culturel afin qu'ils puissent se produire au musée lors de divers évènements.

DECIDE de signer une convention avec l'auteur Pascal Riou, domiciliée à La maison d'en haut -1, rue des églantines -43520 Mazet Saint-Voy, pour l'animation lecture entrecoupée de dialogues avec l'artiste Philippe Ségéral, au musée Alfred-Canel, dans le cadre de la manifestation « la Nuit de la Lecture », qui se déroulera le samedi 21 janvier 2023.

Pour la somme de 250 € (deux-cent cinquante euros) pour l'intervention. A cette somme s'ajoute les frais de déplacement en train (Lyon – La Havre.  
Non assujetti à la T.V.A.

Fait à Pont-Audemer, le 03 novembre 2022

Pour le Maire, par délégation,



Julien TIMON

Troisième adjoint en charge

De la culture et du patrimoine, du tourisme et de  
l'animation



publié le 15/12/2022

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20221103-212-AU  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022